

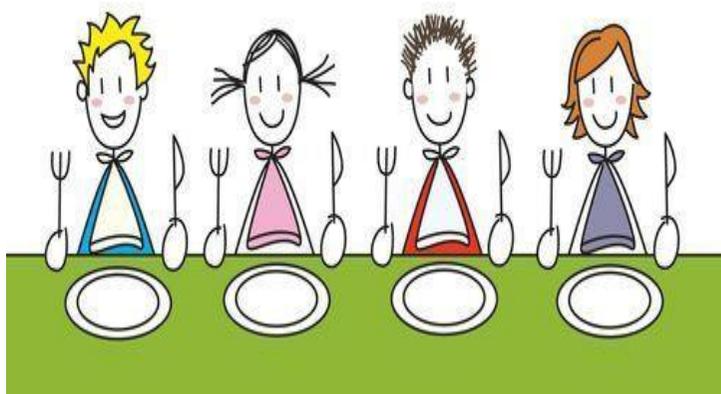
SIVOS BALLON CIRE D'AUNIS

24 Rue de l'Eglise

17290 CIRE D'AUNIS

Tél : 05.46.28.25.92.

Email : sivos-ballon-ciredaunis@orange.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE

ANNEE 2022 - 2023

La cantine est un service facultatif géré par le SIVOS, si vous désirez vous adresser à l'un de ses membres, vous pouvez le contacter ou prendre rendez vous au secrétariat du SIVOS BALLON - CIRÉ D'AUNIS.

Conditions d'inscription

INSCRIPTIONS : uniquement au secrétariat du SIVOS avant le 22 juillet 2022

Pour pouvoir manger à la cantine, TOUT ENFANT doit y avoir été inscrit au préalable, un enfant **NON INSCRIT** à la date indiquée SERA **REFUSÉ**.



LES ENFANTS DE LA MATERNELLE (SAUF LA PETITE SECTION) ET DU PRIMAIRE

DEVONT OBLIGATOIREMENT Y MANGER TOUS LES JOURS ;

A titre exceptionnel, un aménagement peut être envisagé sur demande écrite (par courrier ou par mail) à adresser au SIVOS qui étudiera la situation.

Le secrétariat du SIVOS doit être prévenu :

- de l'absence de l'enfant **avant 9 h 30** au 05.46.28.25.92 (possibilité de laisser un message) ou par email sivos-ballon-ciredaunis@orange.fr.
- de son retour 24 h minimum à l'avance.

**TOUTE MODIFICATION SE FAIT AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DU SIVOS
TOUT REPAS NON PRIS SANS AVOIR PRÉVENU DANS LES TEMPS SERA DÛ**

Fonctionnement

L'affichage des menus se fera au secrétariat, à la garderie et à l'école.

santé

* La prise de MÉDICAMENTS EST INTERDITE à la cantine.

* Pour les enfants ALLERGIQUES UN PROTOCOLE (PAI) DOIT ETRE RÉALISÉ ET ACCEPTÉ **IMPÉRATIVEMENT 15 JOURS** AVANT L'ARRIVÉE DE L'ENFANT A LA CANTINE, PAR TOUTES LES PERSONNES CONCERNÉES ET VALIDÉ PAR LA DIRECTION DU SIVOS.

ATTITUDE

* Vos enfants doivent ÊTRE **RESPECTUEUX** envers :

- le personnel
- leurs camarades
- la nourriture

Tout manquement à la discipline de la cantine et à l'interclasse sera sanctionné

- 1 - un premier avertissement est envoyé aux familles par courrier
- 2 - si aucune amélioration du comportement de l'enfant n'est constatée, un premier entretien avec un représentant du SIVOS sera fixé, suivi d'une période « probatoire »
- 3 - Si aucun changement d'attitude de l'enfant n'intervient, une exclusion temporaire ou définitive peut alors être décidée par le SIVOS

* Lorsque des ALIMENTS NE PEUVENT ETRE CONSOMMÉS du fait **RELIGIEUX**, le représentant légal de l'enfant doit **FOURNIR LE REPAS** et une **CONTRIBUTION FINANCIERE** sera appliquée.

PAIEMENT

Il se fera **CHAQUE MOIS** à **RÉCEPTION** de la **FACTURE**

- - par la poste.
- - dans la boîte aux lettres du SIVOS par chèque à **l'ordre de la régie de recettes cantine et garderie.**
- - au secrétariat : par chèque à **l'ordre de la régie de recettes cantine et garderie.**
- - par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal qui interviendra le 15 de chaque mois.
(Autorisation sur demande à remplir et à retourner au secrétariat du SIVOS)

* Pour les enfants relevant d'un **PAI**, il sera demandé aux familles une **CONTRIBUTION FINANCIERE**.

* Les familles en **RETARD DE PAIEMENT** doivent **PRENDRE CONTACT** avec le secrétariat pour **RÉGULARISER LEUR SITUATION AVANT TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION**.

En cas de non-paiement, des mesures seront appliquées pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant de la cantine.

- --- Le présent règlement doit être **signé** et **approuvé** par le représentant légal de l'enfant (coupon réponse).
- --- La **fiche familiale jointe** doit être **obligatoirement** renseignée et remise au secrétariat avec le coupon ci-joint.

FAMILLE :

COUPON REPONSE

N° allocataire CAF/MSA :

à déposer au secrétariat du SIVOS avant le **22 Juillet 2022** dûment complété.

Je soussigné (e), Mme, M. (NOM, Prénom).....

Domicilié(e)

à.....

* Inscris mon ou mes enfants suivants à la cantine scolaire de BALLON-CIRE D'AUNIS

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE	CLASSE EN 2022 - 2023

* Ai lu et pris connaissance du **Règlement intérieur** de la cantine scolaire de l'école du Marais, SIVOS BALLON CIRÉ D'AUNIS

« Lu et approuvé »

le :

Signature(s)

FICHE FAMILIALE

PERSONNE(S) A FACTURER

PARENT 1

PARENT 2

Si les parents sont séparés et que les enfants sont en garde alternée vous pouvez avoir une facturation séparée dans le cas des semaines Paires et Impaires. Dans ce cas cochez les 2 cases et indiquez P ou I à côté pour le type de semaine.

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Parent 1 :

Adresse :

Lieu de travail :

N° de téléphone : N° de portable :



Parent 2 :

Adresse :

Lieu de travail :

N° de téléphone : N° de portable :



Autre personne :

Adresse :

Lieu de travail :

N° de téléphone : N° de portable :